

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 09 mars 2015

L'Agence du Service Civique s'allie à la Fondation CNP Assurances pour développer le Service Civique dans le domaine de la santé

La Fondation CNP Assurances et l'Agence du Service Civique annoncent leur partenariat. Son objectif : développer un projet d'innovation sociale « pour les jeunes et par les jeunes », en vue de réduire les inégalités en matière de santé. La Fondation CNP Assurances financera à hauteur de 300 000 euros cette expérimentation qui concernera 50 jeunes volontaires. Ils mèneront auprès de leurs pairs des actions de sensibilisation et de prévention sur des problématiques de santé à partir de l'année 2015.

L'Agence du Service Civique et la Fondation CNP Assurances vont développer une innovation de politique sociale visant la lutte contre les inégalités sociales de santé en mobilisant des jeunes volontaires en service civique comme acteurs de prévention auprès de leurs pairs.

Au sein d'organismes d'accueil agréés par l'Agence du Service Civique (missions locales, associations, universités...) et identifiés pour cette expérimentation conjointement avec la Fondation CNP Assurances, les jeunes se verront confier des missions d'intérêt général d'information, de promotion, de sensibilisation et de prévention sur des problématiques de santé. Par exemple, les conduites addictives et à risques, les droits des jeunes en matière de santé, la sensibilisation à l'équilibre alimentaire... auprès d'un public de jeunes en situation ou en risque de vulnérabilité. Les premières missions débiteront au cours du premier semestre 2015, et feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation réalisés par les deux partenaires, en lien avec les organismes d'accueil et les délégués territoriaux concernés.

Au service des grands enjeux de santé publique depuis plus de vingt ans, la Fondation CNP Assurances a décidé fin 2014 d'intensifier son engagement avec pour axe prioritaire la réduction des inégalités sociales en matière de santé. Elle soutient à ce titre des projets d'envergure nationale en ligne avec ses valeurs et impliquant la jeunesse. C'est dans ce cadre qu'elle a proposé d'être partenaire de l'Agence du Service Civique pour construire des projets à forte utilité sociale.

« A travers sa Fondation, CNP Assurances s'engage en faveur de l'égalité des chances en matière de santé. A ce titre, nous sommes heureux de contribuer à relever ce défi aux côtés de l'Agence du Service Civique, dont la rigueur, le professionnalisme et les valeurs sont gages du succès de ce projet. Nous sommes d'autre part convaincus que les jeunes sont, pour leurs pairs, de puissants acteurs de sensibilisation sur des sujets qui les concernent directement. » déclare Frédéric Lavenir, directeur général de CNP Assurances et président de la Fondation CNP Assurances.

Avec 85 000 volontaires depuis sa création en 2010, le Service Civique donne la possibilité à chaque jeune de 16 à 25 ans d'effectuer une mission d'une durée de 6 à 12 mois au service de la collectivité et de l'intérêt général. Les domaines d'engagement proposés vont de la santé à la solidarité, en passant par la culture ou l'éducation pour

tous. Le Service Civique, plus qu'une politique en faveur des jeunes, a pour objectifs d'assurer le vivre-ensemble, la cohésion nationale entre les générations et la mixité sociale. Dans son Rapport *Liberté, égalité, citoyenneté : un Service Civique pour tous*¹, François Chérèque, président de l'Agence du Service Civique préconise, parmi 29 propositions, l'ouverture du Service Civique aux fonds privés. Il s'agit de l'un des axes forts de son développement possible, en cohérence avec ses objectifs et son esprit. Notamment, parce qu'il permet une meilleure connaissance et reconnaissance de l'engagement de la jeunesse.

« *La mobilisation de fonds privés doit être lue comme la volonté de faire de l'engagement de la jeunesse la cause de tous. Cela justifie que l'ensemble des acteurs politiques et économiques y prennent part* » déclare François Chérèque, président de l'Agence du Service Civique. « *Ce premier partenariat d'innovation sociale avec la Fondation CNP Assurances est un signe fort pour assurer l'avenir du Service Civique et faire en sorte que, dès le 1^{er} juin, tout jeune qui souhaite s'engager en Service Civique puisse le faire. Nous ambitionnons de porter le nombre de nos volontaires à 150 000 le plus vite possible, comme le Président de la République l'a souhaité.* »

¹ Rapport remis en juillet 2014 par François Chérèque, président de l'Agence du Service Civique à Najat Vallaud-Belkacem, ancienne ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

À propos de la Fondation CNP Assurances

Au service des grands enjeux de santé publique depuis plus de vingt ans, la Fondation CNP Assurances a décidé en 2015 d'intensifier son engagement, et de faire de la réduction des inégalités sociales en matière de santé son axe prioritaire, en soutenant des projets d'envergure nationale, faisant écho à ses valeurs et impliquant la jeunesse. Elle est dotée d'un programme d'actions pluriannuel de 4 millions d'euros consacré exclusivement aux projets qu'elle soutient. La Fondation CNP Assurances est signataire de la Charte du Mécénat d'Entreprise réalisée par Admical.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 080 millions d'euros en 2014. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte 27 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et 14 millions en épargne/retraite. Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : Amétis. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2ème banque publique du pays.
- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1er marché) et s'appuie sur un actionnariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

À propos de l'Agence du Service Civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est plus qu'une politique publique pour la jeunesse, c'est une politique publique pour tous, de cohésion nationale, porteuse d'un vivre ensemble positif et régénéré. Il a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, âgés entre 16 et 25 ans, quel que soient leurs origines sociales, culturelles ou leur niveau de formation, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général. Les missions sont indemnisées 573 € net par mois.

L'Agence du Service Civique est un opérateur placé sous tutelle du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Agence du Service Civique est présidée par François Chérèque.

Contacts presse

CNP Assurances

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Agence du Service Civique

Anne-Claire Dhennin | 01 40 45 97 14

| 06 27 39 46 74

anneclaire.dhennin@service-civique.gouv.fr

The Desk

Laurence de La Touche | 01 40 54 19 73

l.delatouche@thedesk.fr